

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
LILLE 6
COMMUNE
LOOS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°AG_2022_041

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
Monsieur Dominique ROUSSEL – Cinquième Adjoint**

Le Maire de la Ville de LOOS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU la délibération du conseil municipal n°2020-05-23-03 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,

VU la délibération du conseil municipal n°2020-05-23-04 du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, et pour permettre d'assurer la continuité du service public, il convient de déléguer aux adjoints certaines fonctions exercées par le maire, et la signature de certains actes et documents, sous sa surveillance et sa responsabilité,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Dominique ROUSSEL, cinquième adjoint dans l'ordre du tableau, **est chargé de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement**, et reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants :

URBANISME :

- Plan local d'urbanisme
- Application du droit des sols : Actes liés à l'instruction des demandes et à la délivrance des décisions pour les travaux et aménagements soumis à autorisation d'urbanisme, réalisés par les particuliers et les personnes morales de droit public et privé : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable.
- Actions en faveur du logement, actions foncières : instruction des demandes de subventions présentées par la Ville auprès de financeurs, Établissement de documents relatifs à l'attribution de subventions aux particuliers
- Traitement des déclarations d'intention d'aliéner : décision de demande d'exercice ou de renonciation du droit de préemption auprès de la Métropole Européenne de Lille.

HABITAT :

- Programme Local de l'habitat (PLH) en sa traduction dans les documents d'urbanisme
- Dispositif de recyclage de l'habitat vacant dégradé
- Opérations de requalifications des courées

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT :

- Suivi des travaux sur bâtiments publics appartenant à la ville
- Suivi des travaux sur espaces publics dans les domaines de compétences municipaux : certains mobiliers et éclairage public, espaces verts
- Suivi des travaux sur espaces publics dans les domaines de compétences délégués à l'établissement communautaire : voirie, signalisation et assainissement
- Liaisons avec les concessionnaires
- Prêts de matériels
- Gestion du mobilier de bureau et du mobilier des fêtes
- Gestion des équipements (machines-outils, engins de chantier, véhicules, aires de jeux, ascenseurs,)
- Actes relatifs au règlement local de publicité intercommunal

Article 2 : La présente délégation est consentie à effet de prendre toutes décisions et signer dans les domaines susmentionnés les actes administratifs, correspondances et bons de commandes, à procéder à l'ordonnancement des dépenses et des recettes, et à assurer le suivi des dossiers.

Article 3 : Chaque Adjoint a pouvoir pour signer le dépôt de plainte au Commissariat de Police au nom de la Ville.

Article 4 : En cas d'absence du Maire, du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième adjoint, Monsieur ROUSSEL reçoit délégation pour prononcer les mesures d'admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au représentant de l'État
- au Comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé

Article 6 : Dans un délai de 2 mois suivant sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Loos, ou, dans ce même délai, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex)

LOOS, le 15 juillet 2022

Le Maire,
Anne VOITURIEZ